



DELIBERATION
du
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 AVRIL 2026

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 080-218006450-20260422-D_2026_04_564_1-DE



Date de la convocation
16/04/2026
Membres en exercice
29
Membres présents
27
Membres représentés
2
Membres absents/excusés
0
Nombre de suffrages
exprimés
29

L'an deux mille vingt-six le 22 avril à 18h, le Conseil municipal de la commune de Roye légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier VALIN conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Olivier VALIN, Corinne FROMENTIN, Bruno THOREL, Claire MIGNET, Géraldine SKRZYNSKI, Robert DORIGO, Aurélie DA SILVA, Fabrice FROMENTIN, Ludivine GOY, Corentin THOREL, Carole CHEVALIER, Emmanuel VANGHELUÉ, Fabienne SOMMERMONT, Hervé LAMBELIN, Freddy DEMOEN, Marilou CHEVALIER, Frédéric LEGUAY, Marie-Laure BITZ, Jean-Pierre RAMU, Anne CHELLÉ, Delphine DELANNOY, Loïc CARETTE, Sophie SOUFFLET, Yohann WILLMANN, Olivier DEVILLERS
Grégory BOSCO.

ABSENTS REPRESENTES :
Frédérique PLET pouvoir à Géraldine SKRZYNSKI,
Salima TIDDARI pouvoir à Delphine DELANNOY,

A été nommée secrétaire : Madame Claire MIGNET

D2026-04-564

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - ELECTION DES MEMBRES

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :

dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Maire propose à l'assemblée de laisser un délai de 10 minutes pour les dépôts des listes de candidats aux fonctions de membres de la commission d'appels d'offres (CAO).

Ces listes doivent comporter 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Le candidat placé en tête de liste dépose la candidature de sa liste auprès du Maire.

Le maire constate le nombre de liste déposées et en fait lecture à l'assemblée.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à titre permanent, le cas échéant).

- les résultats du scrutin comme suit :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

À déduire (*bulletins blancs*) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 5.8

Après application des règles de la représentation proportionnelle au plus fort reste, la répartition des sièges est la suivante :

Ensemble pour Roye : 4 sièges

Réunion pour vous : 1 siège

Roye nouveau : 0 siège

De proclamer les élus en qualité de membres de la Commission d'appel d'offres

Ont été proclamés membres de la commission de délégation de service public :

Liste Ensemble pour Roye : Titulaires - Mmes Corinne FROMENTIN, Ludivine GOY, Mrs Eric GUIBON, Bruno THOREL

Suppléants – Mmes Fabienne SOMMERMONT, Claire MIGNET, Mrs Robert DORIGO, Fabrice FROMENTIN

Liste Réunis pour vous : Titulaires – Mme Delphine DELANNOY

Suppléant : M. Olivier DEVILLERS

- de rappeler que le Maire, ou son représentant, assure de droit la présidence de la commission ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le maire de à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

CHARGE Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Exécution de la délibération :

(Articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le : 23/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Somme le : 23/04/2026

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Le Maire, Olivier VALIN

